

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 20 août 2025**

Communication n° 25/08.2025

Objet: protection civile

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 5 mars dernier, votre Conseil a validé la création des statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC).

Pour y donner suite, nous avons le plaisir de vous informer que ces statuts ont également été validés par les 55 autres Communes.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18.06.2025/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72